

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.039

L'An deux Mille Sept, le 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 avril 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 avril 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. POTENNEC représentée par M. CAU
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Concours de Maîtrise d'œuvre pour la reconversion du Palais des congrès en pôle événementiel « Spectacles et Rencontres »

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 28 juin 2006, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la reconversion du palais des congrès en pôle événementiel "spectacles et rencontres" par voie de concours.

Après sélection des candidatures, le jury de concours a autorisé quatre cabinets d'architectes à proposer une offre qui devait présenter graphiquement la teneur de leur proposition et leur vision du programme.

A l'issue de l'examen des offres, le jury de concours a procédé au classement des quatre candidatures et, après la levée de l'anonymat, il est apparu que le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire la Société d'Architecture Maria GODLEWSKA était classé premier.

Le jury a souhaité souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des quatre candidats.

Au terme de la négociation engagée avec le groupement de maîtrise d'œuvre lauréat, il vous est proposé d'attribuer le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis du jury de concours,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant la reconversion du palais des congrès en pôle événementiel "spectacles et rencontres" au groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire la Société d'Architecture Maria GODLEWSKA,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer ledit marché.

- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'année en cours

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2007